

# Les communes, une belle **ÉNERGIE**

**L**es communes ont un rôle crucial à jouer dans la prévention et l'utilisation rationnelle de l'énergie (gestion durable de l'énergie). Elles sont à la fois gestionnaires de bâtiments, employeurs et responsables en aménagement du territoire et en urbanisme. Elles informent et sensibilisent un très large public : le personnel communal et les habitants de la commune. Elles touchent en particulier les candidats bâtisseurs ou à la rénovation à travers le permis d'urbanisme. Elles ont auprès de chacun, un rôle d'exemple à jouer.

La Wallonie les soutient en ce sens. Depuis 2001, grâce au projet PALME, puis au projet « Communes énergétiques », de nombreuses communes ont bénéficié d'une aide pour engager un conseiller en énergie.

La gestion durable de l'énergie n'en est plus à ses balbutiements : les actions menées depuis près de dix ans en Wallonie ont prouvé qu'elles sont rentables d'un point de vue financier et solides d'un point de vue technique en plus d'être

écologiquement efficaces. Ailleurs en Europe, des communes affichent une expérience sur laquelle la Wallonie peut s'appuyer.

L'énergie concerne tout le monde. L'efficacité environnementale et financière du processus dépendra de la mobilisation de chacun (au sein du collège, de l'administration, de la population). L'information et la communication concernant l'énergie et les actions menées sont donc d'une importance primordiale.

Les projets relatifs à l'énergie concernent aussi les domaines sociaux et économiques. Plusieurs pistes sont possibles : diminuer la facture d'énergie des personnes précarisées, créer de nouveaux secteurs d'activité grâce aux nouveaux besoins techniques, créer des partenariats public-privé, initier une implication citoyenne, etc.

Parce qu'elle gère un territoire et un patrimoine, mais aussi par ses contacts directs avec les habitants, la commune dispose de nombreux atouts pour s'engager dans une gestion durable de l'énergie.



# GÉRER DURABLEMENT

## *un chemin aux*

L'action de la commune en termes d'énergie peut prendre de multiples visages. L'énergie est partout, touche à tout et à chacun. La première question est donc d'identifier les pistes d'action et d'y mettre un peu d'ordre... Quelles sont les priorités, de quelle ampleur sont les (éventuels) investissements et les économies potentielles ?

### L'utilisation rationnelle de l'énergie

Les premières mesures à envisager sont celles de L'URE ou Utilisation Rationnelle de l'Énergie. L'objectif de cette démarche est de consommer moins d'énergie en conservant le même confort. Le plus souvent, il s'agit de modifier son comportement ou de mettre en place quelques équipements élémentaires. Elles sont donc simples à mettre en œuvre et ne coûtent rien ou presque rien. De plus, elles génèrent souvent très rapidement des économies financières.

De nombreuses mesures sont possibles. Retenons un exemple à mettre en œuvre dans les bureaux : pour les appareils groupés autour d'une unité centrale (les ordinateurs, écrans, imprimantes, etc.), placer des multiprises équipées d'un interrupteur et couper leur alimentation d'un seul geste quand on ne les utilise plus. Les appareils branchés continuent souvent à consommer : selon Enertech, ces multiprises permettent d'économiser 6% de l'énergie consommée pour un seul poste de travail.

### + Pour aller plus loin...

Pour plus d'informations sur les différentes étapes d'une politique communale de gestion énergétique, consultez le « Guide pratique - Pour une gestion efficace de l'énergie au niveau communal ».  
À télécharger sur <http://energie.wallonie.be>

### + Pour aller plus loin...

Consultez le « Vademecum secteur tertiaire - Maîtriser les consommations d'énergie de mes bâtiments : pourquoi ? Comment ? »  
À télécharger sur <http://energie.wallonie.be>



L'URE présente un très grand potentiel de réduction des émissions de CO<sub>2</sub>. Selon le Plan Wallon pour la Maîtrise Durable de l'Énergie (MDE), elle représente deux tiers du potentiel wallon de réduction des émissions de CO<sub>2</sub> d'ici 2012.



# SON ÉNERGIE, *multiples ramifications*

## Les bâtiments communaux

Améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments communaux constitue la priorité numéro deux dans une démarche de maîtrise de l'énergie au niveau communal. Les bâtiments sont souvent anciens, mal isolés, dotés de chaudières désuètes.

Des investissements réalisés dans ce type de bâtiment sont rapidement rentabilisés d'un point de vue financier et sont efficaces en termes de diminution d'émissions de CO<sub>2</sub>. De plus, il existe des subventions très attractives octroyées par la Wallonie.



### Bon à savoir

D'après la cellule technique UREBA (Université de Mons), en moyenne, un bâtiment sur trois peut être amélioré dans le patrimoine immobilier d'une commune. Les améliorations permettent 20 à 25% d'économies d'énergie.



### Saviez-vous que...

Si votre chaudière a plus de 20 ans, l'investissement pour la changer sera rapidement rentabilisé par les économies d'énergie réalisées.

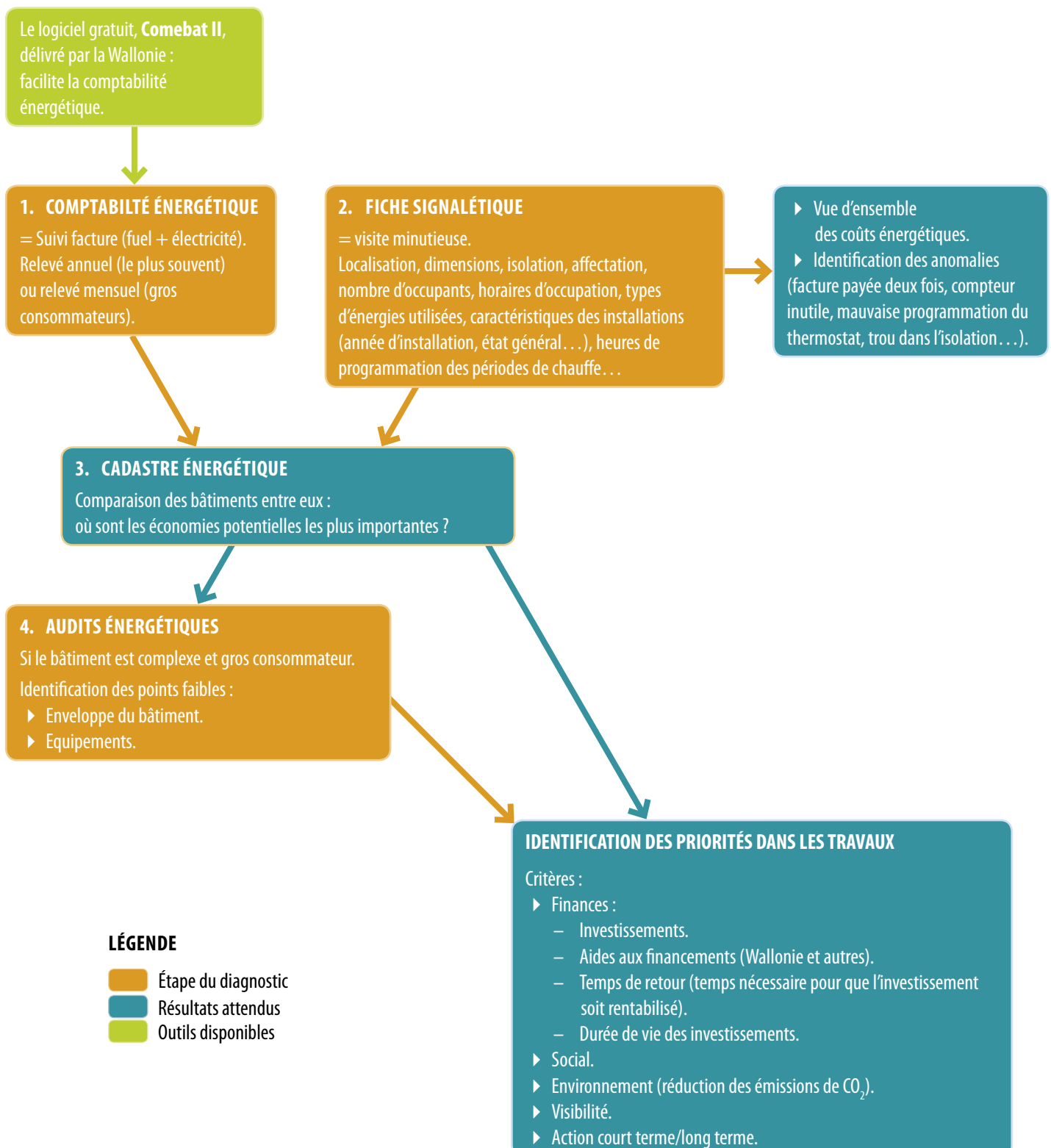
Si la consommation du bâtiment dépasse 20 litres de fuel par m<sup>2</sup> et par an, des interventions minimales sont réalisables.



# Comment s'y prendre pour améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments communaux ?

Les bâtiments communaux présentent une grande diversité (âge du bâtiment, âge de la chaudière, type de chauffage, isolation, affectation...). La multitude des possibilités d'actions est à l'image de cette diversité.

Ce schéma propose une manière d'aborder ce sujet. Chaque étape est utile en elle-même et débouche sur des résultats utilisables. Chacune peut donc devenir un objectif en tant que tel.





## Saviez-vous que...

Avec l'appui d'un animateur extérieur, la commune peut mettre en place une EcoTeam pour mobiliser l'ensemble du personnel communal sur la réduction des consommations énergétiques au travail. Plus d'information :

<http://www.espace-environnement.be>

## L'information et la sensibilisation

Une priorité pour la commune est de sensibiliser le personnel communal pour s'assurer sa collaboration. La gestion énergétique n'est pas seulement une question technique : l'utilisation des installations et des bâtiments, le suivi de leurs performances... sont tout aussi importants. Les occupants sont donc les premiers concernés, en tant qu'utilisateurs (vont-ils utiliser efficacement la nouvelle vanne thermostatique ?) mais aussi parce qu'ils connaissent le bâtiment et s'y trouvent régulièrement. Par ailleurs, le personnel communal constitue un très bon relais vers la population.



La commune se trouve aussi bien placée pour mobiliser les citoyens et les entreprises locales. Elle peut leur fournir une information en matière d'économies d'énergie, de primes disponibles, des nouvelles règles en matière de performance énergétique des bâtiments, etc. Elle peut jouer un rôle important dans la sensibilisation à travers des actions dans les écoles ou destinées à un public particulier (PME, agriculteurs, candidats bâtisseurs, etc.).

Enfin, elle a un important rôle d'exemple à jouer auprès de tous les citoyens et des publics précarisés en particulier.



## La consommation et la production d'énergie verte

Depuis la libéralisation du marché de l'énergie, chacun peut choisir son fournisseur d'électricité. La commune peut donc choisir de se fournir en électricité renouvelable, dite aussi « verte ».

La commune peut également envisager de produire elle-même ou d'encourager la production d'énergie renouvelable sur son territoire. Avant d'aborder cette étape, il est nécessaire d'avoir engagé une réflexion et des actions en vue de maîtriser l'énergie, que ce soit par l'adaptation des bâtiments ou par les changements de comportements.

Dans les bâtiments, le recours aux énergies vertes passe par l'installation d'un chauffe-eau solaire (thermique), d'une chaufferie au bois, au biogaz, d'un réseau de chaleur, de la cogénération... À l'échelle du territoire, on peut envisager l'implantation d'une éolienne voire d'un parc éolien, la production hydro-électrique, la production de biogaz, etc.



# VOTRE COMMUNE

## et l'énergie

**D**e nombreuses communes wallonnes se sont investies pour l'énergie. Des élus présentent leurs réalisations concrètes. Poussés par une volonté politique environnementale et financière, ils se sont engagés dans des actions multiples et évolutives.

### Châtelet : priorité aux subventions

À Châtelet, de nombreuses demandes de subventions ont été introduites auprès de la Wallonie pour le placement de doubles vitrages, pour l'isolation de toitures et pour une régulation par télégestion. Un cadastre énergétique a également été réalisé et permettra à l'avenir de choisir les investissements sur une base concrète et chiffrée. Le soutien du collège a été précieux pour mener à bien ces différentes démarches.

La télégestion est la surveillance automatisée (par exemple via des sondes et des thermostats) des bâtiments, réalisée à distance et centralisée sur un poste d'ordinateur, permettant notamment d'enregistrer les paramètres pour en garder un historique. Elle se justifie à Châtelet parce qu'il s'agit d'une commune conséquente dont le parc immobilier compte 49 bâtiments.

La Commune de Châtelet considère la présence du conseiller en énergie comme une réelle opportunité. C'est un spécialiste dont les compétences sont entièrement disponibles pour améliorer l'efficacité énergétique au sein de la commune et pour sensibiliser les habitants et le personnel communal.



### L'échevine de l'énergie

*« Les changements induits grâce à la présence du conseiller en énergie contribuent également à construire une image positive de la commune. »*

*« Nous organisons la sensibilisation des citoyens, cela fait partie de nos missions d'élus. »*

### Une architecte



*« Un bâtiment doit être géré comme un tout, comme une unité. Le gestionnaire doit le connaître dans ses caractéristiques techniques et patrimoniales et le suivre dans le temps (quels changements et entretiens ont été réalisés et quand, quand sont programmés les suivants, etc.). On peut prévoir une armoire dans laquelle sont rassemblés tous les documents relatifs au bâtiment (plans, factures, etc.) ainsi que les noms et numéros de téléphone des différentes personnes concernées (responsable de la chaudière, de la plomberie, du nettoyage, de la surveillance, etc.). Absolument comme une voiture et son carnet d'entretien ! »*





### L'échevin de l'énergie

« Les communes ont un rôle essentiel à jouer pour relever les défis environnementaux : c'est au niveau local que les actions ont un réel impact. »

## Ohey : l'énergie, un enjeu budgétaire



À Ohey, la conseillère en énergie a d'abord réalisé un bilan de la situation : un cadastre énergétique, suivi d'audits énergétiques pour les bâtiments qui consommait le plus. Les actions prioritaires ont été identifiées en fonction de leur coût, de leur temps de retour et des économies de CO<sub>2</sub> qu'elles permettaient. Ensuite, des demandes de subventions ont été introduites.



### L'échevin de l'énergie

« Le projet est un succès : l'éolienne est en fonction depuis 2009 et pourrait déjà rapporter cette année, plus tôt que prévu. La commune n'a pas rencontré de contestation face au projet, qui s'intègre dans un parc éolien existant. »

« Maintenant que le principe existe et que les difficultés juridiques ont été dépassées, ce type de projet pourrait facilement être applicable dans d'autres communes wallonnes. D'ailleurs, bien d'autres élus réfléchissent à des montages similaires. »



### En projet : un réseau de chaleur

La Commune d'Ohey projette la réalisation d'un réseau de chaleur. Le principe du système est de concentrer la production de chaleur pour plusieurs bâtiments proches afin de réaliser des économies d'énergie, favorables à l'environnement et aux finances communales. Lors du concours des communes « clim'actives » 2009, organisé par la Wallonie, la Commune d'Ohey a gagné le premier prix des petites communes pour ce projet de réseau de chaleur, dans la catégorie des meilleurs projets techniques, avec, à la clé, 10.000 € de subvention.

Les travaux réalisés sont, entre autres, l'isolation des plafonds d'une école, l'amélioration de l'efficacité énergétique d'un réfectoire, la révision d'une chaudière, l'installation de panneaux solaires thermiques sur le toit du centre sportif.

Par ailleurs, le budget communal a fait l'objet d'une attention minutieuse. Les dépenses inutiles (commandes redondantes, erreurs de planification budgétaire...) ont été identifiées et supprimées. L'argent économisé a été réinvesti notamment dans ces projets environnementaux.

À Ohey, la gestion durable de l'énergie passe également par une volonté de mobiliser les citoyens autour de ces sujets qui les concernent directement et dont ils sont des acteurs essentiels.

## Villers-le-Bouillet : une éolienne communale citoyenne

L'éolienne de Villers-le-Bouillet est un projet unique en Belgique : la commune et des habitants en seront propriétaires, à terme, à travers une société coopérative. La commune a créé un partenariat public-privé (la commune, des habitants de la commune et la SPE, producteur d'électricité) pour exploiter une éolienne sur son territoire.





À travers cette décision, le conseil communal souhaite :

- ▶ assurer des rentrées financières pour la commune via les dividendes de la société ;
- ▶ associer les citoyens à la production d'énergie renouvelable en leur proposant un placement financier à côté de chez eux (sous leurs yeux !) ;
- ▶ produire de l'énergie renouvelable localement, à travers une démarche nouvelle, un peu extraordinaire ;
- ▶ mener un projet fédérateur avec divers acteurs du territoire ;
- ▶ agir au bénéfice de l'environnement en réduisant les rejets en CO<sub>2</sub>.

Depuis 2004, un conseiller en énergie a permis de réaliser un cadastre énergétique, d'entreprendre les travaux prioritaires dans les bâtiments et de sensibiliser le personnel communal et les citoyens (dans les écoles, lors de semaines à thème, etc.).

### Le conseiller en énergie



*« Grâce à leur participation à une formation, les techniciens communaux se sentent désormais responsables de la consommation en énergie et relèvent les anomalies. Ils ont ainsi constaté que la chaudière d'une école restait allumée pendant l'été uniquement pour fournir l'eau chaude sanitaire du concierge ! »*

*« Les échevins doivent pouvoir s'appuyer sur les compétences pointues du conseiller en énergie pour orienter les décisions en matière d'économies d'énergie. »*

Parmi les projets en cours, la maison communale actuelle sera remplacée par un bâtiment passif. Enfin, un éco-quartier est mis en place à travers un partenariat public-privé. Cet éco-quartier intègre des clauses sociales et environnementales (formation de demandeurs d'emploi, construction de maisons d'un prix accessible, matériaux écologiques, exigences énergétiques...) dans le cahier des charges du marché public.



### L'échevin de l'énergie

*« L'exemple de Villers-le-Bouillet démontre qu'une petite commune peut devenir acteur et actionnaire de son développement durable au travers de projets novateurs et à long terme. Les pouvoirs locaux disposent de multiples leviers pour s'engager dans la voie du développement durable. »*



### Pour aller plus loin...

Pour plus de détails sur l'éolienne : « Eolienne communale citoyenne à Villers-le-Bouillet : les coulisses du projet », L. Vander Borght et M. Duquesne, Mouvement communal n°845, février 2010.



# ÉCONOMIES D'ÉNERGIE, de nombreux atouts !



## Pour les autorités communales :

- ▶ Économies financières, immédiates ou à moyen terme.
- ▶ Respect de la législation, notamment sur la performance énergétique des bâtiments.
- ▶ Confort inchangé, voire amélioré.
- ▶ Image de marque : élan de modernité (utiliser toujours mieux l'énergie produite), démarche citoyenne, participation au développement durable. Réponse à l'inquiétude des citoyens pour l'avenir de leurs enfants.
- ▶ Dans le cadre de la réglementation sur la performance énergétique des bâtiments (PEB), les bâtiments publics de plus de 1.000 m<sup>2</sup> doivent faire l'objet d'une certification énergétique. Ce certificat doit être affiché publiquement sur chaque bâtiment.

## Pour la collectivité :

- ▶ Écologique : diminution des quantités de CO<sub>2</sub> émis.
- ▶ Économique : diminution des dépenses en énergie.
- ▶ Diminution de la dépendance aux énergies fossiles et non renouvelables : recherche de solutions face à l'épuisement des ressources, solutions aux problèmes géostratégiques (98% de l'énergie utilisée est importée), développement de sources d'énergie locales, anticipation des problèmes de coût de l'énergie qui s'aggraveront avec sa raréfaction.
- ▶ Développement de compétences et d'emplois locaux (technologie de la production d'énergie renouvelable, de l'isolation).
- ▶ Dimension éthique : maîtriser sa consommation d'énergie pour que chacun puisse avoir accès à une part de l'énergie disponible, y compris les générations futures et dans les pays en développement.
- ▶ Affichage dans les bâtiments publics : peut avoir une influence sur l'implication des citoyens dans cette démarche. Plus généralement, valeur d'exemple pour la population.





# OUTILS

## et aspects réglementaires

Les défis sont nombreux en matière d'énergie : ils sont financiers, techniques, humains et réglementaires. Mais des soutiens existent sous diverses formes pour faciliter le travail des communes.

### Aides financières

La Wallonie octroie aux communes des subventions très intéressantes pour réaliser des travaux de rénovation. Elles sont présentées en détail sur le site du portail de l'énergie en Wallonie : <http://energie.wallonie.be>

#### Subventions octroyées aux communes

<b>EPURE</b>	Renouvellement de l'éclairage public
<b>UREBA</b>	Réduction de la consommation énergétique des bâtiments dont les communes et CPAS sont propriétaires
	▶ Étude de pré-faisabilité (évalue l'intérêt d'une technologie)
	▶ Comptabilité énergétique (suivi actif et précis des consommations)
	▶ Rénovation énergétique des bâtiments publics et assimilés
	▶ Audit énergétique
	▶ Cogénération de qualité ou recours à des énergies renouvelables

D'autres subsides, pouvant atteindre 80% du coût des travaux, peuvent également être sollicités en fonction de la destination du bâtiment, notamment :

#### Subventions octroyées en fonction de la destination du bâtiment

Organisme octroyant l'aide	Bénéficiaire	Contact
PPT (programme prioritaire de travaux) - Communauté française	Bâtiments scolaires	<a href="http://www.infrastructures.cfwb.be/infrastructures_scolaires/investissements_reseau_communaute_francaise/programme_prioritaire_de_travaux/">www.infrastructures.cfwb.be/infrastructures_scolaires/investissements_reseau_communaute_francaise/programme_prioritaire_de_travaux/</a>
INFRASPORTS - Wallonie	Infrastructures sportives	Portail des Pouvoirs locaux, Ministère de la Wallonie, Direction Générale des Pouvoirs Locaux, Infrasports : Tél. : 081/32.37.11 ou E-mail : <a href="mailto:dgpl@mrw.wallonie.be">dgpl@mrw.wallonie.be</a> - <a href="http://pouvoirslocaux.wallonie.be/jahia/">http://pouvoirslocaux.wallonie.be/jahia/</a>
AWIPH (personnes handicapées) - Wallonie	Bâtiments publics	Direction Générale des Pouvoirs Locaux : Tél. : 081/32.37.11 ou <a href="http://www.awiph.be/questions/accessibilite_mobilite/normes+subsides+conseils+accessibilite.html">www.awiph.be/questions/accessibilite_mobilite/normes+subsides+conseils+accessibilite.html</a>

Enfin, les producteurs d'électricité « verte » sont soutenus par la Wallonie. Elle leur octroie des certificats verts en fonction de leur production.

#### Mécanisme des certificats verts (CV)

Organisme octroyant l'aide	Bénéficiaire	Remarque	Hauteur de l'aide
CwaPE (commission wallonne pour l'énergie)	Tout producteur d'électricité verte (privé, CPAS, provinces, communes...)	Les CV peuvent être revendus. Le marché des CV est entretenu par l'obligation pour tous les producteurs de disposer de CV quand ils produisent de l'électricité « grise » (à partir de combustibles non renouvelables)	1 CV/MWh (un certificat vert octroyé par méga watt heure d'électricité verte produite)

Pour plus d'information : [www.ef4.be/fr/marche-energie/certificats-verts](http://www.ef4.be/fr/marche-energie/certificats-verts)



- ▶ <http://energie.wallonie.be/fr/la-reglementation-peb.html?IDC=6232>
- ▶ « Pour une amélioration de la performance énergétique globale des logements neufs ». Construire avec l'énergie, naturellement. Phase 3. Brochure technique pour les architectes et les entrepreneurs. Wallonie.

## Conseils techniques

Quelques adresses parmi les interlocuteurs possibles :

Institution	Conseils dispensés par...	Conseils dispensés
Wallonie	Facilitateur énergie (expert privé ou associatif)	Conseil pour investissement ou démarche d'amélioration des performances énergétiques des installations <a href="http://www.guider.be/article/les_facilitateurs_energie.html">www.guider.be/article/les_facilitateurs_energie.html</a>
UVCW (Union des Villes et Communes de Wallonie)	Cellule énergie (experts : conseillers UVCW)	Assistance et conseil, formations, information, relais entre communes et Wallonie <a href="http://www.uvcw.be/cadredevie/energie/">www.uvcw.be/cadredevie/energie/</a>
Commune	Conseiller en énergie (expert)	Soutien pour : réalisation d'économies d'énergie, sensibilisation du personnel, des citoyens, projets novateurs dans la commune
Commune	Responsable énergie (formation dispensée par la Wallonie à un membre du personnel communal en place)	Maîtrise de la facture énergétique, énergies alternatives... pour le patrimoine de la commune <a href="http://energie.wallonie.be/fr/la-formation.html?IDC=6136">http://energie.wallonie.be/fr/la-formation.html?IDC=6136</a>
Wallonie/UCL	CD Energie + (gratuit, utilisable en ligne ou téléchargeable)	Aide des gestionnaires de bâtiments tertiaires à maîtriser leurs dépenses énergétiques par différents moyens : formations, audits, subventions... <a href="http://energie.wallonie.be/fr/energie-outil-d-information.html?IDC=6140">http://energie.wallonie.be/fr/energie-outil-d-information.html?IDC=6140</a>

## Tout le monde est concerné, chacun peut agir !

Les EcoTeams peuvent être un soutien précieux pour mobiliser l'ensemble du personnel communal quand il est nombreux. Avec l'appui d'un animateur extérieur, une équipe responsable des changements est progressivement constituée au sein de la collectivité. Pour un investissement minime en temps et en argent, l'EcoTeam permet ensuite des économies financières substantielles.

## Réglementation

En Wallonie, la nouvelle réglementation sur la Performance Énergétique des bâtiments (PEB) est entrée en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2008. Elle s'applique à l'ensemble des bâtiments (sauf exceptions explicitement visées par la réglementation) pour tous les travaux de construction, de reconstruction et de transformation nécessitant l'obtention d'un permis d'urbanisme. Une nouvelle phase est applicable à partir du 1<sup>er</sup> mai 2010.

La commune est concernée au premier chef par cette réglementation :

- ▶ elle est elle-même propriétaire d'un patrimoine bâti concerné par les nouvelles normes ;
- ▶ elle a la responsabilité de faire respecter les normes en matière de performance énergétique lors de l'octroi des permis d'urbanisme ;
- ▶ elle informe et sensibilise la population sur les nouvelles dispositions légales.





# À VOUS DE JOUER...

## Économiser l'énergie, c'est :

- ▶ **Facile** : des gestes simples, un petit changement de comportement ou un investissement minime peuvent jouer un rôle très important.
- ▶ **Utile pour l'environnement** : les changements permettent des diminutions mesurables de la consommation d'énergie et donc des quantités de CO<sub>2</sub> émis.
- ▶ **Rentable économiquement** : tout de suite ou à moyen terme en fonction de l'investissement à consentir (parfois nul ou presque) et du temps de retour.
- ▶ **Possible** pour une petite administration communale : même dans le contexte d'un budget serré.

## + Adresses utiles...

- ▶ **Site de la Wallonie** (aides et primes, dossiers thématiques, législation...) : <http://energie.wallonie.be>
- ▶ **Union des Villes et Communes de Wallonie** (documents questions et réponses, exemples...) : <http://www.uvcw.be/cadredevie/energie>
- ▶ **Énergies renouvelables et utilisation rationnelle de l'énergie** : Apere asbl : [www.apere.org](http://www.apere.org), Énergie Facteur 4 : [www.ef4.be](http://www.ef4.be) ou Ecoconso : [www.ecoconso.be](http://www.ecoconso.be)
- ▶ **Site de la Région de Bruxelles-Capitale** (brochures concernant l'utilisation rationnelle de l'énergie) : [www.bruxellesenvironnement.be](http://www.bruxellesenvironnement.be)



## Bon à savoir !

Engager un conseiller en énergie : c'est un investissement qui est rentabilisé par les économies financières réalisées (diminution des consommations énergétiques...) et les subventions perçues.

## Pistes d'action :

- ▶ Attribuer explicitement la **compétence de l'énergie** à un échevin.
- ▶ Instaurer un **service responsable de l'énergie** dans l'administration.
- ▶ Instaurer un **groupe de travail transversal** (entre les différents services) sur l'énergie.
- ▶ Instaurer un **guichet social de l'énergie**.
- ▶ Désigner un **responsable énergie** dans chaque bâtiment public (école...) et lui donner l'occasion de suivre la formation de responsable ou guide énergie.
- ▶ **Communiquer annuellement** sur l'évolution de la consommation énergétique au Collège et au Conseil communal, aux occupants des bâtiments, aux citoyens.
- ▶ Développer un **Agenda 21 local** dans la commune.
- ▶ Octroyer aux habitants une **prime complémentaire** aux primes régionales ou provinciales (comme cela existe pour les panneaux solaires thermiques) ; la prime pourrait être attribuée pour toute économie de CO<sub>2</sub>, quelle que soit la méthode utilisée.

...et beaucoup d'autres idées sur le site [www.capasseparmacommune.be](http://www.capasseparmacommune.be)

Avec le soutien de



Espace Environnement



Wallonie

### Contact :

Espace Environnement ASBL - rue de Montigny 29 - BE-6000 CHARLEROI  
Tél. : 071/300.300 - E-mail : [info@espace-environnement.be](mailto:info@espace-environnement.be)  
site Internet : [www.espace-environnement.be](http://www.espace-environnement.be)

imprimé sur papier recyclé